

La Nation

JAA. CH - 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-

Journal vaudois

Le guêpier du Conseil de sécurité

Cela fera vingt ans que la Suisse siège à l'ONU. Depuis 2011 déjà, le Conseil fédéral prépare sa candidature au Conseil de sécurité. L'élection aura lieu en juin 2022 et sera sans surprise. Deux sièges sont à repourvoir pour l'Europe occidentale et seule Malte est aussi candidate. La Suisse siègera donc pour deux ans parmi les quinze membres du Conseil, dont cinq sont permanents¹ et disposent du fameux droit de véto. Avec eux, la Suisse prononcera des sanctions internationales contraignantes pour les Etats membres, voire décidera du recours à la force. Rien que ça.

Le peuple et les cantons n'ont pas été consultés, et les Chambres se sont vu offrir une «discussion». Pour une question aussi fondamentale, cela constitue un premier scandale. Le Conseil fédéral prétend avoir respecté le droit en faisant valider sa démarche par les commissions de politique étrangère². Ne fallait-il pas voir le Conseil de sécurité comme une «organisation de sécurité collective», à laquelle une adhésion est soumise au référendum obligatoire? Cette simple incertitude aurait imposé la prudence.

La Suisse, nous dit-on, trouvera l'occasion de faire rayonner ses compétences humanitaires et son savoir-faire en gestion des conflits. Nous croyons au contraire que sa participation au Conseil de sécurité est une très mauvaise idée aux conséquences incalculablement néfastes.

D'abord parce que la perspective est biaisée. Si les relations internationales ont pour but la défense des intérêts nationaux, le principe cardinal de notre politique étrangère doit être la neutralité. Contrairement à ce qu'en pense la gauche, la neutralité n'est pas une simple posture permettant à nos entreprises de faire des affaires avec qui bon leur semble, ou à nos autorités de se désintéresser des malheurs du monde. La neutralité découle d'un impératif d'unité fédérale. Maintenir au quotidien

la cohésion de cette petite Confédération, dont les langues, les cantons et les confessions sont autant de motifs de division, est une tâche colossale. N'allons pas nous mêler des affaires des grands de ce monde.

La sanglante leçon de Marignan reste actuelle. A l'heure où nous mettons sous presse, l'Ukraine reproche à l'Allemagne de refuser de lui livrer des armes³. Face à la Russie qui tient le robinet du gaz, le «bloc occidental» n'est peut-être pas aussi uni que le prétend M. Biden. Et ce différend implique notre grande voisine, qui imprègne la culture de 60% des Suisses.

La neutralité donne à la Confédération l'occasion d'apporter sa propre pierre à la stabilité du monde, de jouer son propre jeu. Notre défense armée garantit à nos voisins qu'aucun de leurs ennemis n'utilisera le territoire suisse, ses transversales alpines, ses couloirs aériens. Cette neutralité donne confiance et permet à la Suisse de proposer ses bons offices: représentation des intérêts américains en Iran, tenue de conférences internationales, médiations entre adversaires.

Ce sont-là de très heureuses retombées, mais qui ne sont pas les raisons d'être de la neutralité. L'entrée au Conseil de sécurité leur donne pourtant et à tort une place première.

Ne nous fourvoyons pas. Prise entre les USA, la Russie et la Chine qu'une escalade terrifiante met aujourd'hui aux prises, la marge de manœuvre de la Suisse sera extrêmement faible. Elle naviguera d'une alliance de circonstances à l'autre, sans que sa voix ne puisse être décisive.

Et l'argument du Conseil fédéral selon lequel le droit de s'abstenir lors du vote préserve notre neutralité n'est pas sérieux. Une attitude généralement abstentionniste serait en désaccord avec les

attentes de l'Assemblée générale, et avec la finalité même du Conseil de sécurité. On attend de ses membres qu'ils décident en votant oui ou non, pas qu'ils s'abstiennent. Se porter candidat tout en assumant cette inadéquation serait perçu comme une tromperie de la part de la Suisse.

Qui plus est, même une abstention n'est pas anodine. Elle influe sur le décompte de la majorité, donc sur les rapports de force. Elle oblige à se justifier de cas en cas. Pour un Etat neutre, des justifications sont déjà des excuses.

Le nombre de coups à prendre, d'adversaires à se faire, de rancunes à susciter est infiniment plus grand que les incertains bénéfices que la Suisse prétend pouvoir tirer de cette participation.

Par sa neutralité, la Suisse parvient de manière générale à se donner une ligne de conduite aussi objective que possible. Mal à l'aise au Conseil de sécurité, obligée sans cesse de choisir son camp dans un environnement extrêmement conflictuel, elle tentera probablement de tenir à nouveau une position objective. Elle la puisera dans les droits de l'homme, ou le droit humanitaire, qu'elle invoquera comme sa boussole diplomatique.

Cela encore ferait violence à la neutralité. Les antagonismes qui secouent aujourd'hui la planète opposent la vision humanitaire et universelle de l'Occident aux «modèles alternatifs» revendiqués par la Russie et la Chine. En assumant sa position particulière, ne faisant partie ni de l'Union européenne ni de l'OTAN, la Suisse affirme que le principe national a encore droit de cité en Europe de l'Ouest. Faisant cela, elle joue un rôle bien plus pacificateur que celui qui voit dans la Russie et la Chine des monstres totalitaires d'abord, tout en cherchant vainement à les absorber dans son modèle ensuite.

Le Conseil fédéral doit renoncer à la candidature de la Suisse au Conseil de sécurité. Il n'est jamais trop tard.

Félicien Monnier

¹ France, Chine, Etats-Unis, Russie, Grande Bretagne.

² La candidature de la Suisse à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2023-2024 Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat (13.3005) de la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) du 15 janvier 2013, du 5 juin 2013, p. 8.

³ Refus de livrer des armes à l'Ukraine: Kiev accuse Berlin «d'encourager Poutine», in Le Figaro du 22 janvier 2022.

L'indépendance journalistique ne se monnaie pas

Dans un billet paru dans 24 heures du 15 janvier dernier, Anna Lietti explique que «le véritable ennemi de l'indépendance journalistique est intérieur». Ce ne sont pas les pressions du politique ou de l'éditeur, mais la «loi du moindre effort» qui pousse les journalistes au conformisme. La réponse est donc que la défense de l'indépendance journalistique passe par «du temps, des moyens», qu'apportent justement les subventions aux médias soumises en votation le 13 février. CQFD.

Certes. Cependant, les subventions que toucheront directement les grandes maisons d'édition ne sont pas liées à l'engagement de journalistes et nous n'avons pas vu d'engagement des intéressés en ce sens. Les subventions permettront surtout d'augmenter les bénéfices des conglomérats aux multiples activités qui éditent désormais les principaux journaux à travers la Confédération.

La SSR, qui chapeaute les radios et télévisions publiques helvétiques, jouit de moyens très importants par la redevance et la publicité et ne brille pas forcément par ses investigations sur la

politique fédérale (sauf s'il s'agit d'évincer un certain Christophe Blocher). L'indépendance journalistique n'est pas uniquement une question de moyens insuffisants.

En prenant le problème par l'autre bout, il nous semble que la baisse des lecteurs et des abonnements (et donc des recettes publicitaires) des grands journaux suisses est, au moins largement, due au conformisme des rédactions qui fait que tous traitent les mêmes sujets avec les mêmes approches et la même ligne éditoriale. Les causes de ce phénomène ne sont pas financières. Elles se situent dans l'idéologie politique uniforme qui imprègne les études de sciences politiques et de lettres d'où proviennent nombre de journalistes, dans un entre-soi dans le recrutement et l'univers professionnel et dans une allégeance au politiquement correct.

Les subventions étatiques directes n'y changeront rien. Au contraire. Le courage et la liberté d'esprit, ça ne s'achète pas. Nous voterons NON le 13 février à la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias.

Olivier Klunge

Votations fédérales du 13 février 2022

- Initiative «Interdiction de l'expérimentation animale et humaine» (voir l'article de Jean-François Pasche dans le numéro 2192 du 14 janvier 2022) **NON**
- Initiative «Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac» (voir l'article d'Olivier Delacrétaz, dans le numéro 2192 du 14 janvier 2022) **NON**
- Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre (voir l'article d'Olivier Klunge dans le numéro 2192 du 14 janvier 2022) **OUI**
- Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias (voir l'article de Lionel Hort dans le numéro 2191 du 31 décembre 2021) **NON**

Inclusion, égalité, réussite: un échec

Il y a deux manières de voir les choses. La première est de considérer que la réussite scolaire est indispensable à l'épanouissement et la seconde et d'admettre que l'école n'est pas faite pour tous et que l'échec scolaire permet aussi à certains de devenir de valeureuses personnes. Vous l'avez bien compris, la vision dominante dans les milieux épris d'une pédagogie progressiste est la première. C'est elle qui gouverne notre système scolaire.

Le grand chantier de l'Ecole vaudoise actuelle est celui de l'inclusion scolaire à tout prix par la mise en place du concept 360°. Tel élève, haut potentiel intellectuel, avec *trouble du comportement* sera voisin d'un camarade affligé d'un retard prononcé du langage, n'ayant pas encore décroché la lecture en 5^e primaire Harmos. Avec eux, cinq autres élèves bénéficient d'un suivi psychologique, quatre d'un suivi logopédique et une demande de bilan est en attente pour encore quatre élèves. Sur cette classe – inspirée de la réalité – seuls cinq enfants semblent «ordinaires».

Non seulement, les classes sont très hétérogènes mais le redoublement (rebaptisé maintien) est découragé. Nous

sommes d'ailleurs déjà depuis quelques années dans un système de promotion semi-automatique. Le *maintien* n'est pas possible (à quelques rares exceptions près) en 1^{re}, 2^e, 3^e et 5^e primaire Harmos. On sent ici la volonté de glisser progressivement vers la promotion automatique.

Pour permettre aux enfants souffrant de troubles ou de retards, des aménagements ou des adaptations du programme scolaire doivent être mis en place. Ces mesures peuvent aller de l'aide à la lecture des consignes, ou de l'octroi de temps supplémentaire pour certaines tâches, à la modification des objectifs d'apprentissage. Ces éléments sont discutés en réseaux professionnels, réunions rassemblant les enseignants, psychologues, logopédistes, pédiatres et membres de la direction. Un suivi logopédiste ou psychologique peut aussi y être proposé. Aucune de ces mesures ne peut être prise sans l'accord des parents. Si les parents refusent les mesures, l'école, donc l'enseignant, n'a plus vraiment de marge de manœuvre.

Ce qui importe, c'est la réussite scolaire d'un enfant. Il faut qu'à la fin de sa scolarité, au nom de l'égalité, l'enfant puisse choisir s'il veut devenir avocat

plutôt que maçon. Tous les moyens pour la réussite de tous doivent être mis en place. Ce n'est pas à l'enfant de s'adapter à l'école, mais à l'école de s'adapter à chaque enfant. Cette tâche d'adaptation est celle de l'enseignant.

Comme cela est difficilement gérable, les exigences sont souvent réduites pour l'ensemble des élèves. Prenons l'exemple des mots de vocabulaire. Chaque semaine, les élèves ont une banque de quelques mots (leur nombre peut varier selon l'enseignant et son humeur) à apprendre d'un point de vue orthographique et sémantique. Or, sur une classe de vingt élèves, trois sont diagnostiqués dyslexiques, à qui il faudrait baisser le nombre de mots de vocabulaire. Jusqu'à présent, cela ne posait aucun problème, chaque enseignant pouvait réguler le nombre de mots à apprendre pour tel ou tel élève afin de réduire sa charge cognitive. Actuellement, sans procédure administrative, cette mesure n'est plus possible. Il est donc conseillé de baisser pour tous le nombre de mots. En résumé, pour trois élèves qui ont de la peine, par peur de les mettre en échec, il faut refuser aux dix-sept autres l'accès à un apprentissage approfondi.

La réussite à tout prix soulève un autre problème: celui de la vision de l'échec. Dans l'école qu'est la nôtre, l'échec devient l'interdit. Il est tabou. Il est une honte, un mal à éradiquer. En interdisant l'échec, on force *de facto* tous les enfants à devenir de petits modèles de réussite scolaire. Il n'y a plus de place pour le cancre.

Dans les pédagogies actuelles, l'accent est mis sur la créativité et le chemin que fait l'enfant. Les apprentissages systématiques tels la mémorisation, l'orthographe ou le calcul rapide sont mal considérés car ils *ne poussent pas à la réflexion*. On veut de la *démarche scientifique* plutôt que des livrets (tables de multiplications), de la

créativité et de l'expression plutôt que de l'orthographe. Dans les arts, il n'est plus question de qualité d'exécution, de technique ou de créativité en tant que telle, mais de projet exprimant un *processus créatif*. Tout est intellectualisé.

Afin d'accomplir de telles tâches, les enfants devraient faire preuve d'un grand esprit de synthèse, utilisant leurs connaissances et leur vécu. Or nous constatons que les élèves arrivent à l'école avec chacun un bagage différent. Pour les plus chanceux, leur valise est remplie d'amour et d'aventures enrichissantes alors que pour d'autres, elle n'est guère plus qu'une coquille vide d'expériences. Malheureusement, certains tirent déjà de lourdes casseroles. La capacité d'utiliser son bagage dès son plus jeune âge pour accéder aux apprentissages s'avère extrêmement discriminante envers les enfants qui ont peu ou pas de culture ou de références. Les enfants qui ont la possibilité de s'épanouir intellectuellement sont ainsi ceux bénéficiant d'un cadre familial privilégié.

Les pédagogues contemporains semblent aussi oublier qu'à l'âge de l'école primaire, les enfants ne possèdent pas l'abstraction nécessaire et la capacité suffisante de faire des liens pour réaliser ce travail complexe, coûteux intellectuellement et chronophage. En outre, les élèves feront sans cesse face à des hésitations orthographiques ou de calcul et à des lenteurs à l'exécution de certaines tâches, car les apprentissages fondamentaux n'ont pas été scellés. Par la suite, la rigueur de leur réflexion sera toujours entravée par ces instabilités.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que *l'inclusion*, *l'égalité* et la *réussite* prônées par la DGEO dans le cadre du *Concept 360°* représentent l'échec d'un système scolaire qui ne répond plus à sa vocation, celle d'instruire la jeunesse.

Emilie Perrin

Bistrocratie

Nous vivons en *démocratie*, système admirable où personne n'est d'accord avec quiconque, où les débats télévisés tournent à la foire, où des puissances occultes manipulent l'opinion à leur profit, où les infirmiers sont en colère, les fonctionnaires assommés par le stress, les enseignants en *burn out*, les patrons écrasés par leurs bénéfiques et les agriculteurs ruinés par les subventions, condamnés à errer sur les routes cantonales juchés sur des tracteurs poussifs à 30 km/h, ignorant les klaxons grâce à leurs écouteurs branchés sur une radio locale promouvant des bananes et des ananas de proximité.

Il ne reste, dans ce système, que quelques pauvres hères, qui se traînent jusqu'aux bureaux de vote ou à la boîte aux lettres de la commune, pour y déposer des bulletins qui ne servent à rien, puisqu'ils *«font ce qu'ils veulent de toute façon»*. La démocratie présente des signes de fatigue, il faut bien l'admettre.

On parle parfois de *partitocratie*, un variant viral pernicieux de la démocratie à ce qu'il paraît. C'est un système où des rapaces, des vautours, des chacals et des hyènes, réunis en comités dirigeant des factions, se livrent des batailles inexpiables pour se partager les dépouilles de corps électoraux jetés en pâture à leurs appétits féroces. A vous glacer le sang.

Alors, la *médiocratie*, synonyme de *médiocratie*? Je n'en dirai pas

davantage, car j'ai des copains à la télé. Faut-il lui préférer *l'aristocratie*, système dans lequel des pignoufs prétendent gouverner le monde parce que l'un de leurs ancêtres a participé à une bataille il y a mille ans, dadais minés par la consanguinité, engendrant des mioches déguisés en petit lord Fauntleroy et des gamines gratifiant des harpes en attendant de rejoindre des groupuscules totalitaires, tout cela dans des châteaux délabrés par l'impéritie de leurs grands-pères lubriques, ruinés par des danseuses à la cuisine légère? *L'aristocratie*? Merci bien!

L'heure n'a-t-elle pas sonné d'essayer la *bistrocratie*, régime dans lequel des aubergistes philanthropes accueillent avec un sourire empathique des passants avides d'échanger avec leurs semblables des propos philosophiques ou des pronostics sportifs, joyeusement rassemblés pour énumérer les vices des absents et commenter les derniers adultères avérés? Des lieux où des apéritifs multicolores annoncent des ripailles conviviales, des euphories solidaires, renouvelables et collectives, voire collectivistes dans certains cénacles.

Et puis, la bistrocratie réunirait au grand air, sur des terrasses, grâce à des chaufferettes bienvenues, des rebelles à l'enfermement vaccinal ou autre. Chaufferettes controversées, certes, car il n'est pas exclu qu'elles provoquent un réchauffement d'un milliardième de milliardième de degré dans un milliard de milliards d'années, dans une zone atmosphérique comprise entre Bougy et son Signal. C'est un risque.

Mais qui ne risque rien n'a rien. Alors, malgré tout ce qu'on raconte sur des réseaux non ferroviaires, je le dis carrément:

Osons la bistrocratie!

Arnaud Picard

NON à la loi sur l'aide aux médias électroniques Appel aux dons

La Ligue vaudoise tient le secrétariat de la campagne romande contre «le train de mesures en faveur des médias». Elle a besoin de votre soutien.

Malgré une erreur d'IBAN glissée dans le dernier encadré, vous avez été nombreux à la corriger de vous-même. Nous vous en remercions. Voici les coordonnées correctes:

IBAN Ligue vaudoise:
Banque cantonale vaudoise
1001 Lausanne
CH47 0076 7000 E531 0504 2
Mention: NON aux médias contrôlés

Vous voulez offrir vos services à la campagne? Distribuer des papillons? Ecrire un courrier de lecteur? Contactez-nous: info@medias-train-de-mesures-non.ch

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Prochains rendez-vous:

2 février: **La philosophie du droit de Nicolás Gómez Dávila**
Avec M. Denis Ramelet

9 février: **Projet de réforme de l'AVS du Centre Patronal**
Avec M. Jean-Hugues Busslinger

16 février: **«Septembre éternel» et horizon littéraire romand**
Avec M. Julien Sansonnens

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Le souffle de la liberté dans la mécanique des causes

«La maîtrise technique à laquelle tend la modernité semble se passer très bien de la liberté», écrivions-nous il y a quinze jours. La liberté est-elle seulement pensable si tout est chiffrable et numérisable? Peut-elle se trouver une place dans un univers où tout ce qui se passe – les actions, les pensées, les désirs – est dû à un simple enchaînement de causes physico-chimiques?

S'il va jusqu'au bout de ses déductions, le philosophe déterministe se trouve dans une impasse. Soit ses conclusions, selon ses propres présupposés, résultent uniquement de causes antérieures, indépendamment de sa réflexion et de sa volonté; elles ne sont alors qu'une suite de bruits de bouche privée de tout sens. Soit il leur attribue une portée universelle – c'est-à-dire valable au-delà des conditions qui ont présidé à leur formulation. Et dans ce cas, il accorde implicitement à son jugement cette liberté dont il conteste l'existence.

En d'autres termes, il ne nie pas complètement la liberté; il se la réserve simplement en exclusivité: «Je

suis libre d'affirmer qu'aucun humain n'est libre...», laisse-t-il entendre, comme si son doctorat de philosophie le soustrayait au flux universel des événements. Le bon sens devrait plutôt lui faire dire que, s'il est libre, tous les hommes le sont. La liberté humaine est inaliénable: voilà ce qu'il nous démontre malgré lui.

Doit-on en rester à ce constat d'une coexistence entre deux réalités antinomiques, la mécanique des causes et le souffle immatériel de la liberté? Ou est-il possible de dissiper l'antinomie?

Un élément de réponse se trouve dans le fait que l'homme tend par nature à l'absolu.

M. Regamey disait que seul l'Être parfait, nécessaire et sans changement, pouvait combler notre intelligence. Or, dans ce monde, il n'y a rien de tel: tout est contingent, relatif et passager. Nous éprouvons donc une relative indifférence à l'égard des biens terrestres: aucun d'eux ne nous détermine entièrement. Aussi prenons-nous à leur égard

Résister à l'attrait, réel, d'un bien inférieur en vue d'un bien supérieur.

une certaine distance qui nous permet de les évaluer, de les hiérarchiser et de choisir le ou les meilleurs.

Là est notre liberté, non pas dans le droit de faire ce que nous voulons quand et comme nous le voulons, mais dans notre capacité de résister à l'attrait, réel, d'un bien inférieur en vue d'un bien supérieur.

Le réveil sonne. Je suis libre de traîner au lit ou de me lever pour travailler. Si j'opte pour le premier terme de l'alternative, j'accepte d'être déterminé par mes appétits les plus immédiats. Ma satisfaction sera réelle, quoique fugace. Si je me lève pour travailler, je sacrifie le bien-être de la couette à un bien, également déterminant, mais tout de même supérieur. Ce déterminisme, je l'ai librement – ce qui ne signifie pas «sans peine» – choisi. Mon choix a transformé une cause antérieure aveugle en une cause finale pourvue de sens.

Cette cause finale se situe à la fois dans le passé, sous la forme d'une représentation du futur, et dans le futur tel que je vais m'efforcer de réaliser. La cause finale me met sous tension. Elle me pousse de l'arrière et me tire en avant.

On place généralement la liberté dans la possibilité de choisir. C'est peut-être un peu court. Disons que le choix est le moment-clef de la liberté en action, mais il n'en est ni le siège, qui est la raison, ni la fin, qui est le bien. La plénitude de la liberté, c'est le choix raisonnable de la bonne option.

Avec le principe d'indétermination d'Heisenberg, certains ont pensé qu'on

avait découvert la faille décisive dans le déterminisme implacable des causes: c'était au niveau subatomique de l'indéterminé que se dissimulait la liberté! Ils se trompaient. La liberté n'est pas dans l'indéterminé mais, au contraire, dans notre capacité de «surdéterminer» l'enchaînement mécanique, c'est-à-dire de le réorienter. Pour que l'acte libre ait une suite logique, il faut justement que la machinerie causale continue de fonctionner dans toute sa précision et toute sa prévisibilité¹.

Le pas de l'homme qui sait où il va est «déterminé», celui de l'hésitant est «indéterminé». Lequel des deux est le plus libre?

Aujourd'hui, la lutte contre la pandémie réduit nos libertés matérielles. Mais, si lourdes soient-elles, ces atteintes sont provisoires et ne touchent pas à l'essence de la liberté.

Il en va différemment quand l'individu court-circuite son besoin d'absolu en le fixant sur une réalité terrestre, race, genre, nature, culture, histoire, classe sociale, nation (!), planète, climat, et qu'il en fait une idéologie. Il perd alors la distance et soumet son intelligence et sa volonté aux mécanismes de cette idéologie. Et c'est elle qui pense, parle et agit à travers lui. Lui-même n'est plus qu'un esclave qui a perdu jusqu'à la liberté de s'en rendre compte.

Olivier Delacrétaz

¹ De toute façon, c'est une erreur de méthode de fonder une affirmation philosophique, par essence pérenne, sur une théorie scientifique, toujours susceptible d'être remise en question.

L'Ukraine, Etat-tampon

A quel monde l'Ukraine appartient-elle? Ses vastes étendues ne sont pas délimitées par d'évidentes barrières naturelles et ses frontières ont été mouvantes au fil des siècles. L'histoire ne nous renseigne pas plus distinctement que la géographie. Les plaines du Dniepr et du Dniestr ont été ballottées au cours des âges d'une souveraineté à l'autre. Il y a mille ans, Kiev était la capitale d'un pays qui fut illustre, avec une belle culture et une certaine force régionale sous l'empire de ses princes venus du Nord. Mais le déclin d'une dynastie fut aussi celui de ses possessions; quand la Moscovie prit le dessus à l'est de notre continent, l'Ukraine fut cosaque un temps, polono-lituanienne durant trois siècles (regardant donc vers l'Ouest) avant de tomber dans l'orbite de la Russie, pour trois siècles aussi. Dans ses frontières actuelles, qui datent d'une petite centaine d'années pour l'essentiel (le cas de la Crimée mis à part), elle abrite des nationalités multiples; outre les Ukrainiens eux-mêmes, une importante minorité russe à l'Est et, ici et là, des Polonais, des Hongrois, des Bulgares, et l'on en passe. Ignace Paderewski, polonais si l'en est, est né dans une localité aujourd'hui ukrainienne.

Dans les tiraillements actuels entre la Russie et l'OTAN, représentée par le gouvernement de Joseph Robinette Biden, il convient de rappeler ce positionnement assez complexe. L'Est ou l'Ouest? Le gouvernement ukrainien – dont on ne sait trop s'il est crédible dans un paysage politique intérieur chaotique – penche vers le couchant; son président ne désespère pas d'une association avec l'UE et ne dit pas non à l'OTAN. Les avances de ces deux organisations semblent séduire une partie de la population. Mais on ne saurait oublier que Kiev fut un berceau de la civilisation slave et de la religion orthodoxe, ni effacer les trois siècles de domination russe dont on sort à peine; et les russophones du Donbass, dont Kiev

s'obstine à ignorer la langue, ne sauraient se détourner de la Russie.

Vladimir Poutine, même s'il vieillit un peu mal, virant à l'autocrate ploutocrate, ne semble pas être un va-t-en-guerre. Avec son équipe de fins joueurs d'échecs, il mène une diplomatie habile et montre souvent sa force pour n'avoir pas besoin d'en user. Mais il ne faut pas le provoquer chez lui ou aux frontières de son empire – Géorgie, Biélorussie, Ukraine justement. L'UE, envisageant l'adhésion de Kiev au conglomérat que Bruxelles peine déjà à administrer, a allumé sottement un feu qu'il est difficile d'éteindre. L'OTAN, en n'excluant pas d'englober l'Ukraine dans son dispositif, ranime la tension.

Lorsque Poutine demande que les USA s'engagent à ne pas intégrer l'Ukraine dans l'OTAN, Biden répond que ce choix dépend de la décision des Ukrainiens eux-mêmes. Ce respect – un peu hypocrite, car Washington n'est pas toujours soucieux de la volonté des peuples où vont ses troupes – de la souveraineté du pays du Dniepr peut paraître normal. Mais les Suisses sont en droit d'en sourire quelque peu, eux dont la neutralité a été reconnue et fondée en droit international par des puissances extérieures, à Vienne en 1815. Et nous nous en trouvons bien!

C'est probablement le statut de neutralité qui conviendrait le mieux à l'Ukraine, Etat-tampon entre l'Est et l'Ouest comme la Confédération helvétique l'était en 1815, Etat multinational comme la Suisse quadrilingue avec ses vingt-six cantons souverains. Si les puissances majeures brusquaient un peu Kiev pour lui imposer ce statut, couplé à une structure fédéraliste indispensable à la concorde intérieure, on égratignerait certes le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; mais on pourrait espérer que ce soit un bien pour la paix de notre continent et, pourquoi pas, pour l'Ukraine elle-même.

Jean-François Cavin

Désintégration lausannoise

Dans la capitale olympique, une commission d'intégration existe, mais les objectifs fixés par celle-ci ne sont pas vraiment en adéquation avec le rôle qu'on lui prêterait volontiers.

En guise d'exemple, il existe pour les quelque 160 associations de migrants à Lausanne une subvention de 150'000 francs par année (Fonds lausannois d'intégration) dans le but d'inciter les différents groupements à organiser leurs événements. La moitié de la somme est payée par la ville et l'autre par le Canton et la Confédération, l'argent non déboursé restant dans le fonds pour l'année suivante.

Plutôt que de favoriser l'assimilation des populations étrangères, ces fonds sont d'ordinaire consacrés à prôner le multiculturalisme.

Les règles de gestion du fonds lausannois d'intégration l'illustrent dès leur premier article. Nulle mention assimilatrice n'est abordée mais plutôt la promotion de la diversité culturelle. De plus, on incite à «montrer les rapports de pouvoir qui sont à la base du racisme et de la discrimination».

S'agissant du type de projets ayant obtenu financement, en voici un florilège:

- «Quelle est ton énergie?» en 2015. Clip promotionnel de la richesse culturelle du quartier de la Bourdonnette.

- «La traite humaine existe bel et bien... en Suisse aussi» en 2016.
- «Inside out. Célébrons la diver "cité" lausannoise», en 2016.
- «Le kickboxing comme outil d'intégration» en 2017.

La commune ne cite pas d'exemples plus récents.

Pourtant un problème subsiste: les associations d'étrangers ne se montrent pas très enthousiastes quant à l'opportunité qui leur est donnée d'user d'argent public pour l'organisation de tels événements. Ainsi, pour combler la lacune d'une subvention trop peu utilisée, plutôt que de la supprimer ou tout du moins de la réduire pour éponger l'immense dette communale, la commission lausannoise d'intégration a décidé dernièrement d'engager un recruteur au frais des subventions allouées. Son but est de démarcher les différentes associations afin d'utiliser l'argent mis à leur disposition.

En conséquence, si le «recruteur» fait bien son travail, les subventions manqueront et le budget, peut-être, sera augmenté. Ou alors il perdra son travail, hypothèse peu vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, le gaspillage des deniers publics, utilisés à des fins discutables, et l'absence de volonté assimilatrice par les autorités tendent à favoriser la lente désintégration de notre société.

Sébastien Mercier

Chemins de fer: y a-t-il un pilote dans le Canton?

Distracts par le Sonderbund, et peut-être par les revenus des nombreux péages, les Confédérés se sont lancés dans l'aventure ferroviaire avec un retard de près de vingt ans sur le reste de l'Europe; ils ont ainsi inauguré une longue tradition que les CFF s'affairent à maintenir encore aujourd'hui, dès qu'un flocon isolé menace.

L'histoire de l'avènement des chemins de fer en Suisse est tout à fait intéressante et illustre bien les tensions entre centralisation et souveraineté cantonale qui existent encore aujourd'hui. En 1850, le Conseil fédéral mandate deux experts britanniques pour développer un projet de réseau ferroviaire fédéral. Deux ans plus tard, allant contre la volonté du Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale permet la création de réseaux de chemins de fer privés, laissant aux cantons la compétence d'octroyer les concessions nécessaires. C'est ainsi que naît la première voie ferrée du Pays de Vaud, qui relie Yverdon à Morges en passant par Bussigny.

Après huit ans seulement, la Suisse possède le réseau ferroviaire le plus dense d'Europe, sur un schéma remarquablement proche de ce qu'avaient proposé les experts consultés par le Conseil fédéral, alors que son développement n'a été guidé que par les sensibilités politiques des cantons et les forces du marché. La guerre franco-prussienne révèle toutefois l'insuffisance du réseau pour le déplacement de troupes, ce qui ouvre la voie au transfert des compétences de planification à la Confédération; la conjoncture économique n'est pas favorable à la continuation de l'expansion du réseau, et les entreprises existantes fusionnent avant d'être nationalisées à la fin du siècle.

Après que la seconde moitié du XX^e siècle a vu l'automobile prendre le dessus, les mentalités changent à nouveau, en faveur de l'écologie et des transports en commun, et notre utilisation du rail augmente considérablement. Cette nouvelle préférence en matière de mobilité, couplée au développement démographique, sature notre réseau

ferroviaire. Le récent effondrement de la voie à Tolochenaz, dû – douce ironie – à l'installation d'un chauffage à distance «vert», a encore démontré la fragilité du réseau sur lequel reposent notre économie et tout espoir de transition énergétique.

A la suite de cet incident, notre parlement ainsi que celui de nos voisins genevois ont interpellé les autorités fédérales afin d'exiger le développement d'une nouvelle voie Lausanne-Genève à l'horizon 2035. Seulement voilà, la fameuse troisième voie était déjà au programme du projet Rail 2000 en 1986, avant de se transformer en un projet Genève-Coppet faute de fonds fédéraux et de volonté de la part des cantons de participer au financement. Le projet est ensuite revenu en 1994, 1998, 2007, 2009, 2018... Pour autant que le projet aboutisse bien en 2035, il aura fallu cinquante ans pour réussir à poser moins de cent kilomètres de rail.

Replaçons ce nombre dans une perspective historique, en comparaison avec les grands projets d'infrastructure

dans le Pays de Vaud: au XVI^e siècle, le canal d'Enteroches fut réalisé en douze ans avant d'offrir cent nonante ans de prospérité à notre Pays et à ses voisins; imaginée en 1844, la voie ferrée Yverdon-Morges est validée en 1852 et construite en trois ans, le Canton faisant preuve d'initiative alors que l'Assemblée fédérale traîne à valider sa Loi sur les chemins de fer; après la votation populaire fédérale de 1958, le tronçon autoroutier Lausanne-Genève est achevé en cinq ans.

Combien de temps nos gouvernements auraient-ils encore délaissé les infrastructures de l'arc lémanique, sans l'effondrement de Tolochenaz? Pour autant que leur réponse unanime n'ait pas eu pour seul objectif de sauver l'image des politiques responsables de l'urgence de la situation, la tant espérée troisième voie devrait arriver en 2035, soit dix ans avant le million d'habitants. Nos élus d'alors trépigneront-ils eux aussi pendant des décennies avant de répondre aux besoins de la population?

Benoît de Mestral

Un débat sur les origines de la souveraineté au XVI^e siècle

D'où vient la compréhension moderne de la «souveraineté»? Lors d'un récent entretien du mercredi, nous avons fait état de quelques-unes de nos recherches sur ce sujet, retraçant les contours d'un débat des années 1550-1650 devenu classique pour les historiens du droit et des idées politiques.

On attribue la principale théorisation moderne de la souveraineté au Français Jean Bodin (1529-1596)¹. Si Bodin est un auteur bien connu, on ne peut pas en dire autant de Johannes Althusius (1563-1638), juriste allemand considéré de nos jours comme le «père du fédéralisme» européen². Il proposa une théorie de la souveraineté alternative en répondant aux conceptions de Bodin³. Althusius est né dans le Saint Empire romain germanique, a étudié à Genève et à Bâle, y publiant une thèse de droit romain. Il a été professeur de droit puis recteur à l'université de Herborn. Il a ensuite été avocat et syndic de la ville d'Emden, en Frise orientale, ville importante pour la Réforme calviniste, dont Althusius était originaire, et où il put mettre ses idées en pratique.

Pour Bodin, la souveraineté se définit comme la puissance pour le roi de donner et de casser la loi, faculté revenant, dans sa conception idéale, au monarque héréditaire. A quoi s'ajoutent d'autres prérogatives, comme la nomination des magistrats, le droit de déclarer la guerre ou de conclure la paix, l'émission de monnaie, la faculté de juger en dernier ressort, et le droit de vie ou de mort.

La souveraineté doit être détenue entièrement par le monarque, autrement elle se dilue et cette dilution mène à l'anarchie: dès que plus d'une personne commande, il n'est plus possible de savoir qui commande vraiment en dernier ressort. De par cette faculté unitaire de commander, qui lui vient de Dieu et dont il est le lieutenant sur Terre, le monarque n'est pas juridiquement lié par sa propre législation. Il l'est cependant par sa parole, dans

le cas de pactes ou de traités conclus avec d'autres souverains, par exemple. De plus, les lois fondamentales du royaume, les lois divines et les lois de nature – telles que le respect de la propriété privée –, limitent également le pouvoir du souverain, qui reste autrement «absolu», c'est-à-dire indépendant d'autres autorités.

Bodin, homme de la Renaissance tardive, écrit dans le contexte des guerres de religion. Pour lui, l'homme du peuple n'est ni fondamentalement bon, ni spécialement mauvais; il est relativement peu sociable. D'où la nécessité d'une souveraineté ramassée entièrement, comme hors de la société, en un monarque qui dispose ainsi du pouvoir d'informer la société de par sa volonté, de la faire tenir ensemble, de l'organiser harmonieusement.

Cette conception de l'homme s'oppose sous cet angle à l'anthropologie aristotélicienne traditionnelle du *zoon politikon*.

Sur cette base aristotélicienne d'un homme naturellement sociable, Althusius développe une conception propre, considérant que la souveraineté est inaliénablement détenue par le peuple. Celui-ci apparaît en effet toujours, du point de vue logique, avant le souverain, qui est issu du peuple et intervient donc dans un second temps. Le prince, le magistrat suprême, ne serait donc que l'administrateur temporaire du pouvoir, et les magistrats inférieurs institués par le peuple peuvent, à certaines conditions, le censurer.

Le peuple n'est cependant pas la somme des individus qui le composent, ni une multitude informe. Au contraire, il est dans sa nature de s'organiser spontanément en entités sociales, de droit privé ou de droit public, qu'Althusius, qui écrit en latin, appelle *consociatio*. Ce terme recouvre, en gros et entre autres: la famille, le groupement professionnel, la commune, la ville, la province puis la république – soit, pour Althusius, l'Empire germanique.

Il s'agit donc d'un enchaînement organique de communautés qui se superposent hiérarchiquement, allant de la famille à la République. Chaque entité détient naturellement une parcelle de souveraineté, reflétant sa capacité à assumer les fonctions propres à son «niveau», et délègue le reste à l'échelon supérieur. Althusius imagine un mécanisme de pactes horizontaux d'association et verticaux de délégation, qui permettent cette circulation de la souveraineté, du bas vers le haut, selon une approche rappelant la conception contemporaine du principe de subsidiarité.

Lors de la discussion conclusive, l'auditoire a remarqué que les fondateurs



La désobéissance civile est-elle encore possible?

Zadistes, rebelles-éteints, militants climato-angoissés, grands-parents en révolte contre l'ordre petit-bourgeois de leurs grands-parents, trublions en tous genres et en toutes causes et autres hors-la-loi médiatisés semblent

LE COIN DU RONCHON

désormais devenus les héros des tribunaux. Leurs frasques théâtrales, si elles ne convainquent que modérément le citoyen moyen forcé de respecter la loi, font en revanche grand effet sur la justice: les acquittements, encore surprenants il y a quelques mois, désormais se suivent et se ressemblent.

Est-ce à dire que n'importe quel citoyen qui lutte pour une cause juste et légitime – la gratuité de la «sans

de notre mouvement avaient réussi, à leur manière, à articuler les conceptions bodiniennes et althusiennes. Nous y reviendrons.

Lionel Hort

¹ Voir ses «Six livres de la République», publié en 1576. Nous utilisons l'édition français-latin du livre premier éditée en 2013 par Mario Turchetti, avec l'aide de notre ami Nicolas de Araujo, désormais le Père Antoine-Marie de Araujo.

² Voir «l'Introduction à la *Politica Methodice Digesta*, extraits traduits et commentés», de Gaëlle Demelemestre (2012), consacré à l'ouvrage majeur d'Althusius paru en 1603 et revu en 1614.

³ Voir «Les deux souverainetés et leur destin. Le tournant Bodin-Althusius», de Gaëlle Demelemestre (2011).

plomb 98», la déductibilité du revenu imposable, la semaine des quatre dimanches, les repas sans légumes, l'instauration de la monarchie dans le Canton de Vaud – peut désormais occuper l'espace public (et privé) comme bon lui semble, sans risque de sanction? Car enfin, dès lors que personne n' imagine un seul instant que la justice puisse être politisée à gauche, le traitement réservé à toute forme de militantisme devrait logiquement être le même.

Cela signifie qu'un grand nombre de personnes vont désormais se sentir autorisées, notamment, à bloquer n'importe quelle artère du centre-ville pour attirer l'attention sur leur juste combat. Et c'est là qu'apparaît un problème insoluble: où ces gens vont-ils trouver un axe routier de la capitale qui ne soit pas déjà bloqué, ou dont le blocage serait encore susceptible d'attirer l'attention?